

Profilage social : Un fardeau qui persiste

Mémoire

**Consultation publique sur le bilan général des actions de l'agglomération de Montréal
pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016**

Juin 2017

Introduction

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) est un regroupement de 108 organismes¹ intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Il a comme mission de défendre les droits des personnes en situation d'itinérance et l'intérêt de ses membres. Il porte une approche globale, tant dans l'analyse du phénomène de l'itinérance que dans les interventions qu'il soutient pour y répondre. Actif depuis 1974, le RAPSIM est l'un des plus importants regroupements d'organismes communautaires à Montréal. Nos membres interviennent auprès d'hommes et de femmes, aînéEs et jeunes, Autochtones et personnes issues de l'immigration et ce, dans de nombreux quartiers montréalais.

Le RAPSIM est un partenaire de la Ville, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada dans la lutte contre l'itinérance. Sur les dossiers qui concernent la cohabitation dans l'espace public et le profilage social, il travaille de concert avec ses membres pour faire état de la situation sur le terrain, des enjeux persistants et émergents, en entrant en dialogue avec les autorités politiques, de la sécurité publique et du milieu judiciaire².

En 2012, la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) se sont donnés des outils pour lutter contre le profilage social et racial. Six ans plus tard, malgré certaines améliorations et actions, force est de constater que le profilage social existe toujours: les personnes en situation d'itinérance reçoivent encore beaucoup trop de contraventions pour des gestes anodins reliés à leur présence dans l'espace public et sont victimes d'insistance et de ciblage discriminatoires par les forces policières et les agentEs de sécurité.

Les réalités de l'itinérance témoignent des enjeux de pauvreté et de la pénurie de ressources pour soutenir les plus démunis de notre société, et ne relève pas d'enjeu de sécurité publique devant être sanctionné par la voie pénale. Aborder ces questions fondamentales appelle à une réflexion collective sur comment considérer les personnes en situation d'itinérance, sur les préjugés auxquels elles font face, et sur la nécessité de leur reconnaître entièrement leur droit de cité, c'est-à-dire leur pleine et entière citoyenneté, leur droit à l'égalité, à la dignité, et à tous les autres droits humains fondamentaux. S'ajoute à cela un angle plus pragmatique: judiciariser les personnes en situation d'itinérance s'avère inefficace, contre-productif, coûteux et discriminatoire. Il est donc urgent de réfléchir à la manière de réduire l'émission de contraventions aux personnes vulnérables en modifiant profondément les pratiques policières et en encourageant la mise en place de véritables alternatives à la judiciarisation.

¹ Voir liste des membres du RAPSIM en annexe

² Divers lieux d'implication du RAPSIM : le comité directeur du *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal (2015-2020)* et ses comités de travail sur la cohabitation sociale et sur l'accompagnement justice-itinérance (CAJI), le Comité du maire sur l'itinérance, le comité de vigie des espaces publics du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le comité aviseur de l'Observatoire sur les profilages, le comité sur la surveillance des pratiques policières de la Ligue des droits et libertés.

L'itinérance à Montréal

En mars 2016, le RAPSIM publiait *L'itinérance à Montréal – Au-delà des chiffres*¹. Produit en collaboration avec des membres du RAPSIM actifs dans différents secteurs de la métropole, ce document dresse le portrait d'une itinérance qui prend des visages de plus en plus diversifiés et de sa présence dans un nombre grandissant de quartiers. Ce constat est d'ailleurs appuyé par les avis sur l'itinérance produits par le Conseil des Montréalaises et le Conseil Jeunesse de la Ville de Montréal publiés à l'hiver 2017. Ainsi, de plus en plus de femmes vivent différentes réalités de l'itinérance; les personnes issues des Premières Nations et les Inuits sont sur-représentés dans la population en situation d'itinérance et de plus en plus de personnes issues de l'immigration fréquentent les ressources. Les organismes constatent aussi l'arrivée de nouvelles personnes en itinérance, n'ayant jamais connu la rue auparavant, ayant souvent un âge avancé. Ce type de profils témoigne de la précarisation croissante d'une partie de la population, sur le fil de l'itinérance, qui y bascule quand une difficulté survient.

Profilage social: de quoi parle-t-on?

La définition retenue par la Ville de Montréal et le SPVM est celle de la Commission de droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ): « *toute action prise par une personne ou des personnes en autorité à l'égard d'une ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des éléments de discrimination autre que raciale telle la condition sociale et qui a pour effet d'exposer l'individu à un examen ou à un traitement différentiel, lors qu'il n'y a pas de motifs réels ou de soupçons raisonnables.* »

La CDPDJ, dans son rapport publié en 2009³, a en outre affirmé et démontré que la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance pour des délits anodins reliés à leur présence dans l'espace public constitue en soi une pratique de profilage social.

Le profilage social se manifeste donc par la surreprésentation des personnes itinérantes dans le système judiciaire en raison de la remise de contraventions, mais aussi par des situations plus difficiles à documenter telles que le recours des policiers à la menace de donner des contraventions, le contrôle abusif la vérification de l'identité des personnes, une surveillance ou présence policière démesurées dans les lieux fréquentés par les personnes marginalisées, des interpellations nombreuses et des incitations au déplacement territorial, ainsi que différentes formes d'abus verbaux et physiques.

Le profilage social, qui se manifeste par la judiciarisation, surcharge le système judiciaire par des contraventions reliées à des délits mineurs, remises à des personnes qui n'ont pas les moyens de les payer, et implique des coûts importants: du policier, à l'agentE des services correctionnels en passant par le personnel de la Cour municipale, sans parler de la surcharge de travail pour les intervenantEs sociaux. Le profilage est contre-productif car il contribue souvent à enfoncer les personnes dans leurs problèmes d'itinérance et de désaffiliation sociale, tandis que les dettes accumulées freinent leurs possibilités de réinsertion et d'amélioration de leurs conditions de vie. Mais l'effet le plus lourd demeure le sentiment d'injustice, d'atteinte à la dignité, le stress et l'insécurité vécus par les personnes profilées et judiciarisées.

³ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec. 2009. *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social.*

Le RAPSIM et les enjeux de profilage social à Montréal

Depuis de nombreuses années, le RAPSIM documente, mobilise, sensibilise et porte publiquement les enjeux entourant de la défense du droit de cité des personnes en situation d'itinérance. Son action passe notamment par la dénonciation de la judiciarisation et du profilage social, la valorisation des alternatives et des solutions, ainsi qu'un suivi des programmes d'aide individuels de déjudiciarisation.

Quelques jalons qui ont mené à la reconnaissance du problème de profilage social à Montréal:

- 2003 - Création de **l'Opération Droits Devant** par le RAPSIM et la Table de concertation jeunesse-itinérance du centre-ville: En 2000, le milieu de l'itinérance a constaté une augmentation du recours aux contraventions pour gérer l'espace public et les personnes itinérantes. L'Opération Droits Devant est une pratique de défense de droits qui visait la documentation de la situation, la formation des intervenantEs sur les rudiments du système judiciaire, la mobilisation et la sensibilisation de la population aux enjeux de profilage.
- Confirmation et démonstration scientifique du phénomène par **différents travaux de recherche**, dont : *Judiciarisation et criminalisation des personnes itinérantes à Montréal* par Céline Bellot et des collaborateurs publié en 2005.
- 2005 - Mise sur pied d'un **groupe de travail tripartite** sur la judiciarisation des personnes itinérantes à l'initiative de la Commission des droits de la personne réunissant la Ville, la Commission et le RAPSIM.
- 2006 - Création de la **Clinique Droits Devant** au sein du RAPSIM, devenue autonome en 2014: volet individuel de l'Opération Droits Devant qui offre un service d'accompagnement auprès des personnes judiciarisées dans l'arène judiciaire (sortie de dossiers, intégration aux programmes sociaux, accompagnement à la cour, contestation des infractions, etc.).
- 2008 - **Commission parlementaire sur l'itinérance** : le rapport final concluait à l'urgence de mettre en place des alternatives à la répression et à la judiciarisation, afin de mieux soutenir le droit de cité et demandait l'adoption d'une politique nationale de lutte à l'itinérance.
- 2009 - La **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dépose son avis: *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Montréal: un profilage social.*** La Commission a été saisie de l'enjeu en 2004 à l'initiative du RAPSIM.
- 2011 - Ajout du profilage social et racial aux motifs de discrimination potentiels dans la **Charte des droits et des responsabilités de la Ville de Montréal.**

- 2012 - Le SPVM adopte son 1^{er} **Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014)**
- 2014 - Le gouvernement du Québec adopte la **Politique nationale de lutte à l'itinérance** dont un des axes structurants est la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation.
- 2014 - La Ville de Montréal adopte son **Plan d'action montréalais en itinérance (2014-2017)** dont un des engagements est de tenir une consultation sur le profilage social et de faire le bilan du Plan stratégique du SPVM (2012-2014).
- De 2011 à 2016 - Le RAPSIM publie quatre **Portraits de la situation dans l'espace public montréalais** qui sondent les organismes et les personnes itinérantes sur leur perception à l'égard des pratiques de profilage social.

Bilan des actions de la Ville de Montréal 2012-2016

Un bilan incomplet

Depuis trois ans, le RAPSIM a réitéré à plusieurs reprises à la Ville et au SPVM l'importance que ce bilan des actions soit réalisé et soumis à une consultation publique. Nous saluons donc la tenue de la présente consultation. Il faut cependant mentionner que le format et les délais très courts alloués à la démarche ne favorisent pas la participation et la consultation des personnes directement concernées par les enjeux, comme les personnes en situation d'itinérance et les intervenantEs; alors que l'un des axes du *Plan d'action montréalais en itinérance* et le rôle du Protecteur des personnes itinérantes est justement de « renforcer l'exercice de la citoyenneté » et la « mise sur pied de mécanismes de consultation des personnes en situation d'itinérance ».

Le bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et social présenté dans le cadre de la consultation est insuffisant et incomplet. Il présente une liste de différentes mesures mises en place sur une période de six ans, sans indicateurs clairs et sans que l'on sente une réelle réflexion stratégique en amont sur la lutte au profilage. À titre d'exemple, aucune référence n'est faite aux recommandations issues de l'avis de la CDPJ sur le profilage social qui s'adressaient au SPVM et à la Ville de Montréal, ni aux actions qui auraient été mises en place pour y répondre.

Autre exemple, le bilan évacue la référence du *Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014)* du SPVM, de même que son évaluation. L'adoption de ce Plan stratégique constituait pourtant une étape majeure dans la reconnaissance et la mise en place de mesures pour lutter contre le profilage à Montréal. Bon premier pas, il comprenait des actions en matière de formation des agentEs, des stratégies de rapprochement avec les populations concernées et la sanction des comportements répréhensibles de policierEs. Il constituait une opportunité de résultats, un cadre pour les mesurer et ainsi une base pour continuer le travail qu'il reste à faire. Dans le cadre de ce plan, chaque poste de quartier devait développer une des cibles en matière de lutte au profilage. Où en est-on à ce chapitre? Pourquoi l'évaluation de la mise en œuvre de ce plan d'action, selon les moyens et indicateurs que le SPVM s'était donnés, et la publication des résultats, ne font-ils pas partie de la présente démarche? Il est très décevant et questionnant que le SPVM se soucrive à cette reddition de compte.

Des progrès à reconnaître...et à relativiser

Depuis 2012, il y a eu des progrès, des bons coups à souligner et des mesures mises en place telles que présentées dans le bilan de la Ville. Des formations sur le profilage ont été offertes aux recrues et agentEs du SPVM. Or, il serait intéressant d'en savoir davantage sur le contenu de ces formations afin de pouvoir mieux en apprécier la pertinence. Aussi, le développement des services spécifiques avec l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) et son approche d'intervention non répressive est très appréciée par le milieu. Il est à souhaiter que cette approche s'étende à l'ensemble du SPVM : en effet, l'EMRII ne peut agir seule en se voyant référer tous les cas potentiellement plus problématiques qui nécessitent une intervention policière.

Il faut également souligner le développement des programmes de déjudiciarisation (PAJIC, PAPSJ) issus d'un remarquable partenariat entre les milieux judiciaire et communautaire. Ces projets, développés par la Cour municipale de Montréal, répondent à un besoin réel et ont un effet positif pour les personnes qui y accèdent. Ils comportent toutefois des limites. D'abord, ils ne conviennent qu'aux personnes ayant quitté leur situation d'itinérance ou sont en voie de le faire et excluent de fait nombre de personnes qui sont encore en situation d'itinérance. Aussi, le temps d'attente pour une première rencontre avec un procureur est très long - environ 6 mois - en raison de la grande demande et de l'engorgement du système judiciaire. En fin de compte, il ne faut pas oublier que les programmes individuels de déjudiciarisation existent pour réparer les pots cassés, intervenir en aval du problème de profilage ; à ce titre, leur achalandage témoignent de la persistance du profilage social.

Enfin, l'administration municipale et le SPVM ont démontré leur volonté et leur capacité à travailler en concertation et en partenariat avec les acteurs communautaires dans le cadre d'interventions ciblées comme lors de la fermeture pour travaux de lieux caractérisés par une présence importante de personnes en situation d'itinérance, notamment celles du Square Cabot et du Square Viger, et la mise en place des Services d'injection supervisés.

Le profilage social, toujours une réalité en 2017

En 2012, les chercheuses Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre publiaient une étude qui documentait la judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal (période couvrant de 1994 à 2010)⁴. Les chiffres démontraient la gravité de la situation de profilage social à Montréal. Six ans plus tard, où en sommes-nous? Malgré certaines avancées, force est de constater que le profilage social existe toujours.

Le profilage social prend différentes facettes et varie selon les populations visées et les quartiers. À ce titre, nous déplorons avoir accès à trop peu d'information, de données et d'indicateurs de la part de la Ville et du SPVM sur lesquels s'appuyer. Afin de le documenter et d'en témoigner, nous nous appuyons, entre autres, sur les données et statistiques provenant de la Clinique Droits Devant, sur le 4e *Portrait de la situation dans l'espace public* produit par le RAPSIM en février 2016⁵ et sur divers entretiens et ateliers dirigés sur le sujet avec des intervenantEs du milieu communautaire au cours de la dernière année.

Les personnes en situation d'itinérance sont toujours surjudiciarisées

« Les tickets, ça augmente. En une journée, une même personne peut recevoir jusqu'à 10 tickets »

(Intervenante dans une ressource pour les populations autochtones itinérantes)

« Il y a moins de brutalité mais plus de remise de tickets qu'avant »

(Travailleur de rue au centre-ville)

Les chiffres de la Clinique Droits Devant et l'achalandage du PAJIC le démontrent, et ils sont loin de rejoindre toutes les personnes itinérantes judiciarisées. La Clinique Droits Devant a ouvert un dossier pour 450 nouvelles personnes en 2016-2017, pour un total de 2520 personnes depuis sa création il y a dix ans. Les principales « incivilités » sanctionnées par des contraventions sont liées à la condition d'itinérance, à ses stratégies de survie, à l'absence d'un espace privé pour vivre, par exemple : uriner en public, flânage et mendicité, se trouver gisant ou assis par terre dans le métro, etc.

Les personnes accumulent parfois des dettes impressionnantes de contraventions non-payées. Il faut se rappeler qu'avant que la Cour municipale de Montréal n'émette un moratoire sur cette pratique, les personnes en situation d'itinérance étaient emprisonnées pour non-paiement d'amendes. C'est d'ailleurs toujours le cas ailleurs au Québec. Il arrive que ce lourd fardeau

⁴ Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre. 2012. *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Montréal. 15 années de recherche : faits et enjeux.*

⁵ En annexe

rattrape des années plus tard des personnes réinsérées en logement. Une infraction commise révèle au service de police la dette impayée au dossier, puis c'est la rechute dans la précarité, et parfois à l'itinérance.

« Les policiers verbalisent le fait que leur objectif est de judiciariser pour forcer une intervention sociale »
(Travailleur de rue)

On entend aussi parler sur le terrain de policierEs qui donneraient des contraventions aux sans-abris pour les « aider ». L'idée est que si la personne veut régler sa dette par un programme de déjudiciarisation, elle devra, pour y avoir accès, être suivie par une forme d'intervention sociale ou intégrer une thérapie en cas de problèmes de toxicomanie. Même si elle peut naître d'une bonne intention et d'un sentiment de n'avoir aucun autre recours possible, l'application de cette logique pose problème à plusieurs niveaux. D'abord ce ne sont pas toutes les personnes qui sont admissibles aux programmes sociaux à la Cour comme le PAJIC. Les intervenantEs sociaux expliquent aussi que le plus souvent cette approche ne fait que contribuer à un cercle vicieux: judiciarisation —> obligation de poursuivre une thérapie pour le règlement des dettes —> thérapie qui a très peu de chances de fonctionner si elle n'est pas entamée volontairement —> les personnes quittent la thérapie, rechutent, et se désorganisent plus qu'avant —> surcharge de travail pour les travailleurs de rue et les centres de thérapies —> les personnes sorties de thérapie sont re-judicialisées pour bris de conditions —> retour à la case départ.

Peu d'amélioration dans les rapports entre les personnes en situation d'itinérance et les policierEs ou agentEs de sécurité de la Société des Transports de Montréal (STM)

Le 4e *Portrait de la situation dans l'espace public montréalais* réalisé par le RAPSIM en 2016 a tout de même témoigné d'une certaine embellie au niveau de l'ampleur et de la fréquence des abus verbaux et physiques commis par des policierEs et autres agentEs en situation d'autorité. Une attitude plus respectueuse et moins pénalisante est remarquée dans certains quartiers et attribuée à certainEs policierEs en particulier. Toutefois, ces interventions plus humaines font contraste avec une approche et une culture policière généralisées qui n'ont pas assez changé. Il est inquiétant que l'un des constats principaux de l'enquête est qu'une grande majorité d'intervenantEs du milieu de l'itinérance (72%) ne note aucune amélioration de la situation en lien avec le profilage et la remise de contraventions aux personnes itinérantes. Les personnes interrogées sont encore témoins d'abus du contrôle d'identité, de fouilles de sac à dos, d'abus physiques et verbaux, d'incitations à se déplacer, de bris ou confiscation de matériel de consommation provenant de la santé publique, etc.⁶. Bref, la confiance est loin d'être rétablie.

⁶ Voir Portrait en annexe

D'ailleurs quels recours les personnes en situation d'itinérance ont-elles lorsqu'elles sont victimes d'abus ou de profilage? Le système de recours en cas d'abus policier est dysfonctionnel et n'est pas du tout adapté aux personnes plus vulnérables. Nous avons entendu de nombreuses raisons pour lesquelles les personnes ne portent pas plainte en réalisant notre enquête : la complexité et la longueur du processus, l'étape de conciliation obligatoire où la personne doit faire face au policierE, les risques de représailles ressentis, et surtout le doute que l'enquêteur porte sur la crédibilité de la personne, encore là profilée! Loin de permettre le rétablissement d'un sentiment de justice, le système de déontologie policière alimente le cynisme et le sentiment d'impunité. Le faible nombre de plaintes reliées à des situations de profilage ne démontre en rien la diminution du phénomène.

Pressions dans l'espace public

« À la Place Valois, la police fait le tour tous les jours à 6h et demande aux personnes itinérantes de se lever des bancs »

(Intervenant dans Hochelaga-Maisonneuve)

Le dernier *Portait de la situation dans l'espace public* révélait aussi les impacts sur les personnes en situation d'itinérance de la grande pression exercée dans l'espace public par la présence toujours croissante de brigades policières et celle des nombreux projets de réaménagement urbain, de revitalisation et de commercialisation des quartiers. Cette pression contribue au déplacement et aux sentiments de harcèlement et d'intimidation vécus par les personnes en situation d'itinérance. Ces dernières sont contraintes de s'éloigner des ressources et des lieux qu'elles avaient l'habitude de fréquenter et, parfois, se désorganisent et s'isolent encore plus. Elles sentent qu'elles n'ont plus leur place dans la ville, on leur bafoue leur droit de cité.

La Brigade des espaces publics (BEP) du SPVM, mise en place en 2015, et qui augmente ses effectifs d'année en année, a pour mission d'intervenir sur certains « comportements répréhensibles » en patrouillant les espaces publics dits « problématiques » et en répondant aux plaintes des citoyenNEs. Bien que des efforts aient été consentis pour parfaire son approche, les agentEs de la BEP se retrouvent, de par leur mission même, à amplement interpellé et judiciairisé les personnes en situation d'itinérance.

Tout récemment, trois projets de revitalisation d'espaces publics fortement fréquentés par les personnes itinérantes ont été réalisés: le parc Émilie-Gamelin, le square Cabot et le square Viger. S'ils ont été réalisés avec une volonté d'amoindrir les impacts sur les personnes en situation d'itinérance, les leçons tirées de ces expériences devraient permettre, à terme, de démontrer le potentiel de cohabitation sociale réelle, car il faut garder en tête que ce n'est pas parce qu'il y a une bonne volonté de partage de l'espace public avec les personnes itinérantes que celui-ci se concrétise véritablement et de façon équitable.

Enfin, les intervenantEs sont nombreux et nombreuses à nommer une intolérance grandissante de la part des citoyenNEs et résidentEs qui font pression sur les autorités locales pour « gérer » ou demander le retrait des personnes itinérantes ou marginaliséEs de l'espace public. Le SPVM lui-même confirme cette tendance en justifiant sa stratégie de lutte aux incivilités comme une réponse aux plaintes citoyennes en croissance. Le « réflexe de la plainte » quand la présence de sans-abris est dérangeante est un des nœuds du problème de profilage et de la cohabitation difficile dans l'espace public. Autant le SPVM que la Ville de Montréal ont la responsabilité de se pencher sur cet enjeu en faisant en sorte de mieux calibrer les plaintes reçues et de sensibiliser les citoyenNEs en regard des besoins et des droits des personnes itinérantes.

« On ne peut pas parler de médiation sociale, quand nous les travailleurs de rue sont rendus à négocier pour éviter le retrait des personnes de l'espace public sous la pression des citoyens et des politiciens locaux, c'est ce qui se passe actuellement »
(Travailleur de rue dans Saint-Michel)

Morts de la rue

L'une des expressions les plus dramatiques du profilage social est la mort de quatre sans-abris et d'un passant sous les balles des policiers à Montréal depuis six ans: Mario Hamel en 2011, Patrick Limoges en 2011, Farshad Mohammadi en 2012, Alain Magloire en 2014, Jimmy Cloutier en 2017. Ces drames sont pourtant évitables. À quand une véritable révision des pratiques d'intervention en première ligne auprès des personnes en crise? L'approche des intervenants sociaux est souvent plus appropriée que celle des policierEs : les premiers donnent de l'espace à la personne, représentent moins une menace et connaissent des techniques de désescalade de la tension; les policiers, en encerclant et en pointant leur arme sur la personne, accentuent souvent les tensions et le sentiment de menace chez la personne en crise. Enfin, pour rétablir la confiance, il est essentiel d'en finir avec le sentiment d'impunité de la police.

Des règlements discriminatoires

« On voit beaucoup de tickets dans le métro pour être assis au sol »
(Intervenant au centre-ville)

Les stratégies de lutte aux incivilités et certains règlements municipaux encadrant l'usage de l'espace public, dont il a été question dans l'avis de la CDPDJ de 2009, sont toujours en vigueur en 2017 et participent au profilage social.

Plusieurs règlements municipaux sont appliqués de façon discriminatoire envers les personnes en situation d'itinérance. Ces dernières sont jugées commettre des infractions en vertu de règlements qui ne sont pratiquement pas appliqués envers la population en général : « utilisant le mobilier urbain à une autre fin que celle à laquelle elle est destinée (RVM CP 12.2 article 20),

« ayant émis un bruit audible » (RRVM c. B-3 article 9-4) ; « ayant sali le domaine public » (RA CA 24-085 article 11) ; « ayant répandu un liquide sur le sol du domaine public (RVM CP12.2 article 3) ; dans le métro « gêner ou entraver la libre circulation dans une station » (R036, article 4a) ; « d'être pieds nus » (R036, article 4l).

La Commission des droits de la personne considère que certains règlements sont porteurs d'un biais discriminatoire. Elle recommandait ainsi à la Ville dans son avis de 2009 faire la révision de ses dispositions réglementaires sanctionnant des comportements qui découlent de l'obligation d'occuper l'espace public afin de s'assurer qu'ils comportent une nuisance bien identifiée et justifiée. La question des règlements est fondamentale à l'enjeu du profilage social. L'analyse du caractère discriminatoire des règlements est demandée par la Commission des droits de la personne et par le milieu de l'itinérance depuis des années. Pourtant, la Ville n'a toujours rien fait à cet égard. Cette analyse réglementaire fait l'objet d'une mesure du *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020* auquel la Ville de Montréal est partie prenante. Elle est par ailleurs réclamée par le Centre de justice des Premiers peuples et le sous-comité justice du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal.

Perspectives et solutions à envisager et pour prévenir le profilage social

Lutter contre le profilage social c'est éviter que la « gestion » des problèmes sociaux de pauvreté, de santé mentale, de toxicomanie, se retrouvent dans la cour de la police. Ultimement c'est aussi prévenir l'itinérance en amont en réduisant les inégalités sociales, en agissant sur le logement, la pauvreté, l'accès aux services de santé et services sociaux, l'insertion sociale pour tous ceux et celles dans le besoin.

Au-delà de l'angle de l'intervention policière, le profilage social implique, entre autres :

- les stratégies policières qui priorisent la lutte aux incivilités (on vise plus la « dérangeosité » que ce que la « dangerosité »);
- un contexte social qui valorise le contrôle sécuritaire et la surveillance des espaces publics;
- les nombreux projets de revitalisation et de réaménagements urbains;
- les représentations, attitudes sociales et stéréotypes envers les personnes en situation d'itinérance et leur mode d'occupation de l'espace public;
- les règlements municipaux qui encadrent l'usage de l'espace public.

Les solutions à envisager impliquent surtout une réelle volonté politique d'accentuer les actions pour prévenir et éliminer les pratiques de profilage, une communication et une reddition de compte transparentes ainsi que l'écoute et la consultation des personnes concernées et sur le terrain.

Nous demandons :

- Que la Ville de Montréal et le SPVM effectuent chaque année une évaluation de leur action en matière de lutte au profilage social à partir d'objectifs organisationnels et d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, et en invitant les différents acteurs/trices concernéEs à poser un regard sur le bilan et la situation.

- Que le SPVM adopte un prochain Plan stratégique en matière de lutte au profilage racial et social qui inclut, notamment :
 - la révision des approches d'intervention dans l'espace public pour qu'elles soient non répressives, axées sur la résolution de problèmes et adaptées aux personnes vulnérables ;
 - une stratégie pour réduire le recours aux constats d'infractions envers les personnes en situation d'itinérance ;
 - des formations obligatoires sur les réalités et les interventions adaptées auprès des personnes en situation d'itinérance, des personnes issues des communautés autochtones et des travailleurs et travailleuses du sexe ;
 - la mise en place de moyens pour sanctionner les comportements problématiques des policierEs et d'un processus de plainte facile et accessible.

- Que la Ville de Montréal procède à l'analyse de la réglementation municipale et revoie ou abroge les règlements discriminatoires à l'endroit des personnes en situation d'itinérance, tel que recommandé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et prévue dans le *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020*;

- Que la Ville de Montréal développe des initiatives de communication afin de sensibiliser les éluEs et la population à la situation des personnes itinérantes dans l'espace public.

Annexes:

- Liste des membres du RAPSIM
- *4e Portrait de la situation dans l'espace public* – RAPSIM, février 2016

Liste des groupes membres du RAPSIM

Abri de l'espoir
Accueil Bonneau
Action- Autonomie
Action Jeunesse de l'Ouest de l'île (AJOI)
Action-réinsertion / Sac-à-dos
Anonyme – Unité d'intervention mobile
Armée du Salut – Centre Booth *
Arrêt-Source
Association Bénévole Amitié
ADDIS (Association pour la défense des Droits sociaux du Montréal Métropolitain)
Association d'entraide Le Chaînon
Association logement Amitié
Atelier d'Habitation de Montréal
Auberge du cœur – Le Tournant
Auberge communautaire du Sud-ouest
Auberge Madeleine
Avenue hébergement communautaire
À deux mains/ Head and hands
Bâtir son quartier
Bureau consultation jeunesse (BCJ)
CACTUS Montréal
C.A.S.A . Bernard-Hubert *
Centre associatif polyvalent d'aide Hépatite C (CAPAHC)
CAP St-Barnabé
Carrefour communautaire de Rosemont – l'Entre-Gens
Centre d'écoute - Face à face
Carrefour familial Hochelaga
Centre d'amitié Autochtones
Centre de jour St-James
Centre de soir Denise-Massé
Centre NAHA
Chambreclerc
Chez Doris
Christ Church Cathedral *
Clinique Droits Devant
CIUSSS Centre-Est *
Comité BAILS
Comité logement Ville-Marie
Comité social Centre-Sud
Dans la rue
Dauphinelle
Dîners Saint-Louis
Dianova Canada
Diogène
Dopamine
En Marge 12-17
Entraide-Logement Hochelaga-Maisonneuve
Escale Famille le Triolet
Exeko
Fondation d'Aide Directe – Sida Mtl
Foyer des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal
GEIPSI (Groupe d'Entraide à l'Intention des Personnes Séropositives et Itinérantes)
Groupe CDH
GIT (Groupe Information Travail)

Groupe Paradoxe
Habitations L'escalier de Montréal
Habitations populaires de Parc-Extension
Habitations du Réseau de l'Académie (RESAC)
Information alimentaire populaire Centre-Sud
Infologis de l'est de l'île de Montréal
Itinéraire – Groupe communautaire
Logifem
Logis Phare
Logis Rose-Virginie
Maison des amis du Plateau Mtl-Royal
Maison du Partage d'Youville
Maison du Père
Maison du Pharillon
Ma Chambre
Maison Benoit-Labre
Maison Grise de Montréal
Maison d'Hérelle
Maison Lucien-L'Allier
Maison Marguerite de Montréal
Maison de réhabilitation l'exode
Maison St-Dominique
Maison St-Jacques
Maison Tangente
Maisons de l'Ancre
Médecins du Monde – Projet Montréal
Méta d'Âme
Mission Bon Accueil
MultiCaf
Œuvres St-Jacques
P.A.S. de la rue
Passages
PIAMP (Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es)
Plein Milieu
Projets Autochtones du Québec
Projet Genève
RAP Jeunesse
Refuge des Jeunes de Montréal
Réseau Habitation Femmes (RHF)
Ressources Jeunesse de Saint-Laurent
REZO - santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels
Rue des Femmes de Montréal
Mission Saint-Michel
Sentier Urbain
Service d'hébergement Saint-Denis
SHAPEM
Société St-Vincent-de-Paul
Spectre de rue
Stella
Sidalys
TRAC (Travail de rue Action communautaire)
Villa Exprès pour toi
YMCA du Québec – (Premier arrêt et Dialogue)
Y des Femmes de Montréal
*groupe associé

